



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

28 février 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 28 février 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT	Page
DRIHL/SHRU N°2023-023	14.02.2023	Arrêté portant avis de classement de la commission départementale d'information et de sélection dans le cadre de l'appel à projet de création d'au moins 50 places de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), relevant de la compétence de la préfecture du département des Hauts-de-Seine, réunie le 24 janvier 2023.	3
ANNEXE		Annexe à l'arrêté préfectoral DRIHL-SHAL N° 2023-023 du 14 février 2023 portant avis de classement de la commission départementale d'information et de sélection, dans le cadre de l'appel à projet CHRS du 21 septembre 2022, réunie le 24 janvier 2023.	5

**Arrêté préfectoral DRIHL-SHAL N° 2023-023 du 14 février 2023
portant avis de classement de la commission départementale d'information et de
sélection dans le cadre de l'appel à projet de création d'au moins 50 places de Centre
d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), relevant de la compétence de la
préfecture du département des Hauts-de-Seine, réunie le 24 janvier 2023**

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 312-1, L 313-1, L 313-3, D 313-2 et R 313-1 à R 313-10-2 ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de Madame Nadège BAPTISTA en qualité de préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral DRIHL-SHAL n°2023-001 du 3 janvier 2023 portant modification de l'arrêté n°2021-79 du 3 mai 2021 fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral DRIHL-SHAL n°2022-112 du 21 septembre 2022 portant avis d'appel à projet relatif à la création de places de centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) relevant de la compétence de la préfecture du département des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral DRIHL-SHAL n°2021-79 du 3 mai 2021 modifié fixant la composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social, pour les projets autorisés par le préfet des Hauts-de-Seine ;

VU la circulaire n°DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'avis de la commission départementale d'information et de sélection dans le cadre de l'appel à projet pour la création de places de centre de réinsertion sociale (CHRS) est annexé au présent arrêté sous la forme d'un classement. Cet avis est consultatif. Les décisions d'autorisation des places relèvent de l'autorité du préfet des Hauts-de-Seine.

Article 2 : La directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 14 février 2023

La préfète déléguée pour l'égalité des chances

Signé

Nadège BAPTISTA

**Annexe à l'arrêté préfectoral DRIHL-SHAL N° 2023-023 du 14 février 2023
portant avis de classement de la commission départementale d'information et de
sélection, dans le cadre de l'appel à projet CHRS du 21 septembre 2022, réunie le 24
janvier 2023**

Trois dossiers reçus à la DRIHL – UD des Hauts-de-Seine ont été soumis à l'examen et à l'avis de la commission départementale d'information et de sélection d'appel à projet.

Le classement des 3 dossiers a été établi par la commission départementale d'information et de sélection, conformément à l'avis d'appel à projet, lors de la séance du 24 janvier 2023.

Après examen des dossiers, le classement à l'unanimité des membres est le suivant :

N°1 : L'association ALTAÏR, pour le projet de création d'un CHRS de 60 places en diffus dans les Hauts-de-Seine, reçoit un avis favorable avec 94 points sur 114 points.

N°2 : La Fondation de l'Armée Du Salut (FADS), pour le projet d'extension de 16 places en diffus du CHRS L'Amirale Major Georgette Gogibus (14 boulevard du Général Koenig, 92051 Neuilly-sur-Seine), reçoit un avis favorable avec 79 points sur 114 points.

N°3 : L'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP), pour le projet d'extension de 15 places en diffus du CHRS CASP Arapej 92 (36 rue Jean Longuet, 92290 Châtenay-Malabry), reçoit un avis favorable avec 73 points sur 114 points.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>